

**Prise de position de l'UNICE sur la communication de la Commission  
"Pour une Europe de la connaissance" [COM(97) 563 final]**

### **Observations générales**

L'UNICE, ayant examiné la communication de la Commission intitulée "Pour une Europe de la connaissance", constate que l'objectif de ce document est de présenter les orientations des futures actions communautaires dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse pour la période 2000-2006. L'UNICE voit dans la révision des programmes l'occasion d'affiner les objectifs et la mise en oeuvre des actions communautaires dans ces trois domaines, et souhaite être associée de près à la définition des actions futures liées aux programmes d'éducation et de formation.

Les commentaires qui suivent doivent être considérés comme une première réaction à la communication "Pour une Europe de la connaissance". Ils seront suivis d'observations plus détaillées sur les propositions spécifiques de la Commission dès que celles-ci auront été publiées.

### **Contenu**

1. La communication de la Commission s'inspire d'un principe directeur: "construire progressivement un espace éducatif européen ouvert et dynamique". Tout en soutenant ce principe, l'UNICE considère qu'une plus grande clarté est de rigueur, afin d'assurer que le concept soit acceptable dans la pratique. La politique correspondante ne devrait en effet nullement tenter de parvenir à un système européen harmonisé d'éducation et de formation. Chaque Etat membre est responsable de sa propre politique en matière d'éducation, répondant à ses conditions particulières, et devrait être libre de s'engager dans des accords bilatéraux s'il le juge utile et possible. Une action au niveau européen est la bienvenue dans les cas où si elle favorise un espace éducatif encourageant la mobilité des personnes impliquées dans l'éducation et la formation et facilitant les échanges de meilleures pratiques et innovations.
2. La communication de la Commission est basée sur trois dimensions: connaissances, citoyenneté et compétences. L'UNICE se félicite tout particulièrement de l'accent mis par la communication sur les compétences. Ainsi qu'elle l'annonçait déjà dans sa stratégie en matière d'éducation et de formation<sup>1</sup>, le développement des compétences doit être entraîné par la demande pour plus d'efficacité. Deux aspects sont à souligner à cet égard: d'une part, la nécessité pour les entreprises de maintenir leur avantage concurrentiel par un renforcement des compétences et,

d'autre part, la nécessité pour les individus de développer constamment leur aptitude à l'emploi. Ces deux aspects ne doivent pas être considérés comme contradictoires, mais plutôt comme se renforçant mutuellement.

3. En ce qui concerne la formation continue, les différents besoins des divers groupes concernés doivent être soigneusement pris en considération. Du fait de l'évolution rapide des besoins du marché du travail et du vieillissement de la main-d'oeuvre européenne, les nouveaux programmes devraient laisser plus de place à l'éducation et à la formation des adultes.
4. La promotion de la mobilité dans l'éducation et la formation devrait demeurer une priorité pour toutes les catégories concernées, non seulement les étudiants, enseignants et chercheurs, mais également ceux qui dispensent des formations au sein des entreprises et les apprentis.
5. L'UNICE est favorable à un usage plus intensif des nouvelles technologies de l'information et des communications dans les futurs programmes, en tant qu'instrument destiné aussi bien à faciliter l'apprentissage qu'à promouvoir la coopération transnationale.

### **Structures et procédures**

6. L'intention de la Commission de dessiner une nouvelle génération d'actions, caractérisée par un nombre limité d'objectifs et la concentration des actions, est saluée par les employeurs. Le système complexe actuel, avec des objectifs multiples et des priorités annuelles, réduit sévèrement la transparence des programmes et, finalement, constitue un obstacle à la participation des entreprises aux programmes. Des activités plus concentrées contribueraient également à une diffusion plus efficace des résultats, un aspect important qui doit être amélioré dans les nouveaux programmes.
7. L'UNICE attache une importance fondamentale à la nécessaire simplification des procédures administratives dans les nouveaux programmes. La participation des entreprises aux divers programmes exige une rationalisation des procédures de demande, une réduction du délai décisionnel et une accélération des paiements. Les entreprises peuvent également avoir besoin d'aide dans la recherche de partenaires transnationaux, ce qui n'est peut-être pas un tel obstacle pour les participants plus institutionnels. Tous ces éléments sont particulièrement vrais pour les PME. L'UNICE accueille favorablement l'intention de la Commission de décentraliser davantage les structures de gestion.
8. L'UNICE se réjouit de la cohérence et de la complémentarité qui seront données aux programmes en termes de priorités et de structures possibles. Elle considère cependant que les programmes qui suivent Leonardo da Vinci et Socrates devraient demeurer des entités distinctes, reposant sur des instruments juridiques séparés mais cohérents l'un par rapport à l'autre. Ceci est particulièrement important pour assurer que les différents enjeux de l'éducation et de la formation ne soient pas confondus du fait de leur rassemblement dans un programme unique et que la voix des partenaires sociaux, en tant qu'acteurs du développement de la formation professionnelle, ne soit ni affaiblie ni compromise.
9. L'UNICE soutient l'approche par le partenariat proposée par la Commission, combinée à une meilleure consultation des parties intéressées. Elle estime devoir participer pleinement à tout comité de gestion futur et considère que les employeurs devraient prendre une part active aux comités de coordination et de suivi au niveau national.

10. Les programmes menés avant la génération Leonardo da Vinci visaient tout spécialement les besoins, et donc la participation des entreprises. Cet accent fut réduit dans le programme Leonardo da Vinci, notamment pour les financements affectés à la formation continue, et l'UNICE souhaite aujourd'hui qu'un certain pourcentage des financements futurs soit alloué à l'usage et aux besoins spécifiques des seules entreprises.

---

<sup>1</sup> Objectifs et stratégie de l'UNICE en matière d'éducation et de formation, 23 décembre 1996